



HAL
open science

DOSSIER : KANAKY/NOUVELLE-CALÉDONIE “ Le peuple Kanak a le temps pour lui... ”

Isabelle Merle

► **To cite this version:**

Isabelle Merle. DOSSIER : KANAKY/NOUVELLE-CALÉDONIE “ Le peuple Kanak a le temps pour lui... ”. Contretemps: revue de critique communiste, 2022, 52. hal-03913242

HAL Id: hal-03913242

<https://cnrs.hal.science/hal-03913242v1>

Submitted on 26 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Le peuple Kanak a le temps pour lui... »

° Entretien avec Isabelle Merle

ContreTemps : *Le gouvernement a imposé le maintien de la 3ème consultation référendaire le 12 décembre. Cela malgré la demande des indépendantistes de report et leur appel à la non participation. Du coup, un score écrasant en faveur du Non. Et la déclaration de Macron se félicitant que la Nouvelle Calédonie ait fait le choix de rester dans la République. Victoire complète pour le camp du Non à l'indépendance ?*

Isabelle Merle : Le Non ayant triomphé avec 96% des voix, le gouvernement et les forces loyalistes peuvent d'un point de vue purement légal revendiquer une victoire. Des recours sont envisagés mais leurs chances d'aboutir sont minces. Le résultat était prévisible : un Non qui vient s'ajouter aux deux précédents. Le gouvernement avait décidé le passage en force en maintenant la date du 12 décembre, cela contre l'avis des indépendantistes. Déterminé à maintenir contre vents et marées la présence française en Nouvelle-Calédonie, il a préféré ne pas reporter. C'était renoncer finalement à une consultation se déroulant dans des conditions acceptables pour l'ensemble des forces politiques avec un résultat qui n'aurait pas pu être remis en cause.

Au vu des résultats précédents (56,67 % pour le Non en 2018, 53,26% en 2020), on peut penser qu'une consultation équitable aurait été marquée par une très forte participation, et se serait traduite par un résultat très serré, au mieux, à ses yeux, en faveur d'un non rétréci, au pire un oui gagnant... Le gouvernement a pu accuser les indépendantistes de faire un « *refus d'obstacle* ». N'est-ce pas lui qui a opté pour le refus d'obstacle en précipitant cette consultation malgré la non participation des indépendantistes ?.

Du coup, le résultat, valide sur le plan légal, est politiquement illégitime. Au demeurant le ministre Sébastien Lecornu, lors du débat parlementaire qui a eu lieu ce jeudi, a reconnu que légal ne veut pas dire légitime.

Donc le gouvernement a gagné une manche en réussissant à clore une séquence politique à sa manière, mais rien n'est réglé. Quel est le sens d'un vote à 96% ? On a vu que l'abstention a atteint un taux record de 53%, plus important qu'en 1987 lors du calamiteux référendum de Pons. Cela signifie que le camp indépendantiste s'est massivement mobilisé au nom du mot d'ordre de non participation. Pourtant celui-ci était forcément très frustrant, en particulier pour les jeunes qui étaient appelés à voter pour la première ou la seconde fois de leur vie. Par ailleurs, le nombre de Non a baissé. La droite locale explique que cela tient au fait qu'un résultat par trop évident a un effet de démobilisation des électeurs. On peut penser à l'inverse que le phénomène traduit un malaise d'une partie de l'électorat au vu d'un référendum se jouant sans les Kanak.

Compte tenu de l'histoire de ces trente dernières années, une consultation dont est absente la composante kanak est évidemment privée de toute valeur. Le clivage entre le Non à l'indépendance et la non-participation corrobore globalement les appartenances ethniques, même si de part et d'autre existent des marges intéressantes. Il est évident que le pays reste très marqué par l'opposition Kanak/Européens, et que l'ampleur de la non-participation s'explique par la force des solidarités au sein de la population Kanak.

La politique du gouvernement n'aura certainement pas aidé à surmonter ces clivages et à favoriser le dialogue au sein de la société. Son action au contraire conduit à déchirer la

délicate dentelle relationnelle au sein de celle-ci. C'est là une faute politique. Le discours de Macron sur la « *grande France* » n'est guère en phase avec la sensibilité anticolonialiste dont par ailleurs il se revendique, à propos de l'Algérie en particulier. Dans le cas de la Nouvelle Calédonie la politique qui vient d'être menée est grosse d'effets délétères, et laisse le pays dans le plus grand flou.

CT : *L'argument du côté des loyalistes et du gouvernement pour maintenir la date du 12 décembre a été que la crise sanitaire était dépassée, et aussi que la question du deuil n'était qu'un alibi pour justifier un report, qui n'avait pas à être prise en compte.*

I. M. : Refuser d'entendre cet argument a été on ne peut plus dommageable. On a entendu des choses invraisemblables, que les indépendantistes étant sûrs de perdre, ils auraient mis en avant l'argument du deuil. Certains en sont même venus à leur attribuer la qualité de fins tacticiens ! C'est ne pas tenir compte qu'en août les indépendantistes étaient bien déterminés à faire campagne. C'est surtout oublier la violence de la vague Covid qui en septembre a frappé la Nouvelle-Calédonie, touchant majoritairement les Océaniens qui sont plus que les autres communautés, victimes de maladies chroniques et de diverses comorbidités. Et surtout c'est ignorer l'importance des pratiques de deuil dans le monde océanien. Ici aussi (en France hexagonale) nous avons connu ce drame, mais sans aucune mesure avec ce qui est en jeu dans le monde mélanésien dans ces circonstances, compte tenu de la force du lien social, de la nécessité de regrouper les clans maternels et paternels du défunt et de l'importance des échanges coutumiers. Qui vit là bas est parfaitement au fait de cette réalité. Les patrons ne cessent d'ailleurs de se plaindre de l'absentéisme des salariés parce qu'il faut « *faire le travail* » du deuil et qu'il est impossible d'y déroger. Le code du travail local a même intégré depuis 2016 un congé coutumier non rémunéré de 6 jours par an pour faciliter la participation des salariés aux cérémonies de mariage, décès ou claniques. On n'est pas dans le folklore, mais dans une réalité très ancrée, très vive. Y voir le prétexte d'une tactique politique, c'est d'une grande violence.

Symboliquement ce ne peut être vécu que comme la continuité d'un mépris colonial.

Comment sous-estimer le fait qu'au long de la colonisation les Kanak ont été dévalorisés à l'extrême, présentés comme des sauvages, des anthropophages ? Et en 2021, après 30 années d'un processus de décolonisation, on reste sourd à la demande de respecter le deuil, et on en fait une lecture cynique !

Il n'est pourtant pas difficile de comprendre que la situation interdisait de tenir des meetings politiques. Se présenter dans un village kanak pour faire campagne, ce n'était vraiment pas le moment ! Certains n'ont pas hésité à expliquer qu'il était possible de faire campagne par internet, comme s'il n'y avait pas de fracture numérique en Nouvelle-Calédonie...

Tout cela témoigne d'un terrible manque de respect à l'égard des Kanak. Lequel renvoie à l'illusion qu'on peut tout diriger à partir de Paris, ou pire au rêve d'une Calédonie sans les Kanak...

Au final une très mauvaise séquence dominée par la volonté d'en finir avec l'Accord de Nouméa.

CT : *Faut-il craindre qu'au prix d'un immense gâchis le processus de décolonisation mené ces dernières décennies soit à présent mis en cause ? Bref, est-ce que les accords de Nouméa, c'est fini ?*

I. M. : Pour en finir avec l'Accord de Nouméa il faudrait qu'il soit remplacé par une autre forme d'organisation institutionnelle. Donc, tant que ce n'est pas le cas, il y a maintien des institutions actuelles, qui ont fait la preuve de leur stabilité et de leur fonctionnalité, c'est-à-dire un gouvernement collégial, un congrès, un Sénat coutumier, des Provinces dotées selon une clé de répartition favorisant le rééquilibrage, des moyens, et un corps électoral spécifique à chaque scrutin.

Les restrictions qui président à l'établissement des listes électorales du scrutin provincial et du scrutin référendaire sont des enjeux majeurs de la vie politique locale et leur modification ne peut que provoquer de fortes tensions. En effet, ouvrir le corps électoral peut conduire à intégrer nombre d'électeurs récemment installés, sans racines dans le pays et par conséquent très opposés à la perspective de l'indépendance.

La question de l'emploi est aussi très importante. Au demeurant, la préférence à l'emploi pour les locaux est un point qui fait consensus entre les camps, car même à droite on craint la concurrence des « *métros* ».

Donc rien n'est réglé. En prétendant qu'il en serait ainsi au lendemain du 3ème référendum, le gouvernement a vendu une chimère à la droite locale. Mais il a aussi engagé le pays dans une zone de risques au cas où serait envisagée une réforme constitutionnelle supprimant les institutions et fonctions spécifiques de la Nouvelle-Calédonie. Ce qui en d'autres termes signifierait une recolonisation. C'est une des inconnues concernant le prochain quinquennat.

CT : *Dans les accords de Nouméa est inscrite l'irréversibilité des acquis qui seraient ceux du processus alors engagé...*

I. M. : Le caractère irréversible des acquis du processus de décolonisation est en effet inscrit dans les textes. Mais également le caractère transitoire de l'organisation actuelle, dont est issue la citoyenneté calédonienne, jusqu'à l'instauration d'une nouvelle organisation politique. Cette contradiction crée une grande complexité. Mais ce peut être aussi l'occasion de repenser notre histoire commune et de réfléchir à une redéfinition du pacte qui lie les territoires ultramarins à la métropole. La Nouvelle-Calédonie pourrait alors servir de modèle. La France n'a guère d'expérience pratique dans le domaine mais il existe des exemples au niveau international de formes originales d'associations entre États souverains, anciennement liés par les relations de dépendances issues de la colonisation, les États fédérés de la Micronésie et les États Unis ou encore les îles Cook et la Nouvelle-Zélande.

Cela supposerait d'engager une tout autre démarche que celle du document sur les conséquences du Oui et du Non, qui était uniquement à charge contre le Oui à l'indépendance. Philippe Gomès, l'un des deux députés calédoniens, a évoqué ce jeudi, à la Chambre, l'idée de « *la petite nation dans la grande nation* ». Les indépendantistes ont parlé d'indépendance « *en partenariat* » ou « *en association* » avec la France...

Ce *avec la France*, est bien différent de l'alternative *dans la France* ou *sans la France* (voire contre la France) du document officiel que j'évoquais à l'instant.

Le rapport Courtial-Soucramanien de 2014 recensait un ensemble de possibilités, de même pour l'ONU qui envisage différentes formes possibles de décolonisation.

Cette réflexion a disparu du document, qui développe longuement les conséquences catastrophiques d'un Oui à l'indépendance, mais se montre étrangement discret pour ce qui est des conséquences du Non. A se demander si la préoccupation principale du gouvernement n'était pas d'instrumentaliser le dossier calédonien pour aller chercher des voix du côté de la droite calédonienne dans la perspective de la prochaine présidentielle. Ce que confirme la remise en cause de l'engagement d'Édouard Philippe de n'envisager la 3ème consultation

qu'après les échéances électorales de 2022, et le fait qu'immédiatement après la récente visite de S. Lecornu a été constitué un comité de soutien à Macron, soutenu depuis peu par la présidente de la province sud, actuelle cheffe de file des loyalistes. Au regard des enjeux et de ce que représente la Nouvelle-Calédonie ce serait assez pitoyable. Ce qui est sûr c'est que ce gouvernement fonctionne assez systématiquement au coup de poker et au coup de force, comme on le voit sur d'autres sujets.

CT : *Dans la situation à présent ouverte, quelles sont les urgences, et comment les forces indépendantistes vont-elles les affronter ?*

I. M. : Le gouvernement national doit à présent affronter les problèmes que pose une situation économique et sociale très inquiétante, aggravée par la crise du Covid. On constate que, contrairement au discours précédent, le ministre des Outre-mer dit maintenant qu'on a le temps et que le débat institutionnel peut être repoussé. Les comptes sont au rouge, et les inégalités sociales sont scandaleuses : l'écart de richesse entre les 20% les plus riches et les 20% le plus pauvres est de l'ordre de 8, contre 4 pour la moyenne française. De ce point de vue la réforme fiscale est une question décisive. Peut-on continuer à fonctionner en maintenant des prébendes qui sont l'héritage des privilèges coloniaux ? Il faut imaginer ce que signifie le fait que l'impôt sur le revenu n'a été établi qu'en 1982 ! Sans oublier l'évasion fiscale et les capitaux réfugiés dans les paradis fiscaux... Dans le document diffusé avant le référendum rien n'est évoqué sur ces questions. Donc les loyalistes sont confrontés à une question incontournable : « *Vous voulez Quoi ?* » Certainement veulent-ils le *statu quo* avec maintien de leurs privilèges. Mais cela n'est plus tenable. Comment justifier le refus d'en finir avec la longue tradition des logiques dérogatoires que les colonies connaissaient bien, en matière fiscale par exemple par rapport aux règles appliquées en Métropole. De ce point de vue les forces indépendantistes peuvent se trouver en situation de force. Le fait inédit est qu'ils dirigent les institutions. Ils sont majoritaires au Congrès, dirigent deux provinces sur trois et ont même pris la présidence du Conseil économique et social. Certes la majorité au Congrès est fragile, rendue possible par le soutien de L'Éveil océanien, parti wallisien et futunien qui est sur une position intermédiaire entre le Oui et le Non. Ce parti s'appuie sur une population dont une partie non négligeable partage avec les Kanak des conditions d'existence très modestes et une même culture océanienne. Sans doute heurté par la manière dont la consultation a été imposée, ce parti a décidé de maintenir, l'alliance avec le FLNKS.

Or, la question à présent posée par le gouvernement français est celle d'un plan de réforme économique et sociale. Et on peut se demander si on ne va pas vers une convergence objective d'intérêts entre le gouvernement français et le gouvernement Mapou...

CT : *La notion de plus en plus évoquée est celle de « peuple calédonien », comment faut-il la comprendre ?*

I. M. : L'insistance sur la notion de peuple calédonien est susceptible d'être diversement interprétée. Soit comme une invitation à ce que tout le monde se rassemble. Soit comme une minimisation du fait autochtone, au nom d'une communauté multiculturelle étouffant la réalité Kanak. Dans la période de l'immédiate après guerre, bien des problèmes ont été posés dont on retrouve des échos aujourd'hui. La Nouvelle-Calédonie sortait alors d'une situation qui avait longtemps maintenue une sorte d'apartheid, certes sans le degré de violence de l'Afrique du sud, laquelle étant pays indépendant a pu avec Nelson Mandela envisager la création de la « *nation arc-en-ciel* ». Le député Maurice Lenormand à l'époque s'est opposé à

l'hypothèse de deux collèges électoraux pour prôner l'instauration d'un collège unique appelé à intégrer les Kanak, qui devaient, dans son esprit, rester dans une position dominée. Le double collège en isolant politiquement les Kanak portait le risque d'éveil nationaliste qui n'existait pas encore dans les années 1950. D'où le slogan de son parti, l'Union calédonienne, « Deux couleurs, un seul peuple ».

Du fait de l'histoire, il peut y avoir deux visions de ce qu'est le peuple autochtone. Celle de la décolonisation, qui est celle des Kanak et aussi de l'ONU, qui renvoie au droit non contestable du peuple premier sur la terre qui est la sienne. Une autre qui est l'aspiration à un peuple élargi, à laquelle pensait Jean-Marie Tjibaou lorsqu'il évoquait les « *victimes de l'Histoire* » appelées à rallier le peuple premier, présenté comme « *le poteau central de la case* ». La notion de « *peuple calédonien* », dans cette perspective, peut être porteuse de l'aspiration à construire un peuple au sens d'une communauté politique, le « destin commun » de l'Accord de Nouméa. Une compréhension qui va contre la vision française, républicaine et démocratique, d'égalité des citoyens abstraction faite de leurs différences.

On a d'une part un peuple premier dont l'importance et les droits sont indéniables, de l'autre une aspiration démocratique et inclusive que les indépendantistes ont su défendre en refusant une dérive nationaliste sectaire. La tension entre l'un et l'autre pôle n'est certes pas épuisée, mais existe la quête d'une conciliation à inventer.

CT : *Pour conclure, faut-il incliner vers le pessimisme ou l'optimisme ?*

I. M. : Difficile à dire, tant les possibles sont ouverts.

On ne peut nier que le gouvernement et la droite locale ont marqué des points. Ce qui peut aggraver la marginalisation politique des Kanak. On ne peut manquer de constater que les deux députés représentant la Nouvelle-Calédonie au Parlement, sont issus de la communauté européenne et de droite. Ce qui n'est pas le cas des deux représentants de la Polynésie. Cela interroge. Il serait particulièrement important qu'un indépendantiste porte la parole de son camp à la Chambre des députés, surtout dans le moment que l'on traverse. D'où l'enjeu essentiel des prochaines élections législatives qui malheureusement, ne mobilisent guère l'électorat en Nouvelle-Calédonie car perçues comme trop lointaines..

Deux questions se posent. La première concerne les déclarations de Philippe Gomès qui indiquent, de sa part, une possible ouverture vers les indépendantistes, peut-être pour consolider sa propre position de député. Ce qui dessinerait une conjoncture politique donnant une dimension différente au travail législatif.

La seconde est liée à l'hypothèse d'une convergence conjoncturelle d'intérêts pour réaliser des réformes en matière économique et sociale. Ce serait la possibilité d'une reprise en mains par les indépendantistes d'un plan de réforme visant à réduire les inégalités mais aussi à avancer sur ce qu'on pourrait appeler « la décolonisation interne ».

Par ailleurs on ne peut sous-estimer les incertitudes liées aux prochains scrutins nationaux, une droite encore plus à droite pourrait être tentée d'imposer la réforme institutionnelle et la mise à bas de l'Accord de Nouméa (1). Ce qui conduirait à une totale impasse.

Reste qu'on peut être sûr, sans sous-estimer les effets possibles de désespérance, que le peuple Kanak ne renoncera jamais. Et il sait qu'il a le temps pour lui.

(1) : Cf. les propos de Valérie Pécresse lors d'une visioconférence avec son comité de soutien en Nouvelle-Calédonie rapportés par *Le Monde* : « *Il faut arrêter le gel du corps électoral* », ajoutant qu'il faut « *un corps électoral qui tienne compte de tous ceux qui, aujourd'hui, font la Nouvelle-Calédonie au quotidien* » (in *Le Monde*, 8 janvier 2022).